

ANNEXE CONTRAT DE CESSION

Cette fiche technique fait partie intégrante du contrat, ci joint. Un exemplaire signé par l'organisateur du spectacle devra nous être retourné avec le contrat. L'installation technique (sonorisation, lumières, scène, stand...) est sous la responsabilité de l'organisateur du spectacle. Tout devra être en état de fonctionnement à l'heure de la balance. **Tout problème soulevé par la présente doit nous être communiqué le plus rapidement possible afin que nous puissions ensemble y apporter une solution.**

Nous vous demandons :

- Un accès le plus près possible du plateau pour le ou les véhicules.
- Un stationnement près de cet accès.
- Deux personnes pour le déchargement, le montage, le démontage et le rechargement du matériel.
- Les points de courant nécessaires (suivant plan de scène), pour l'alimentation électrique des instruments.

Le backline & La sonorisation sont est fourni par l'organisateur (*voir modalités contractuelles*), suivant la liste du dossier technique joint.

La sonorisation SALLES & FESTIVALS

Façade

Un système homogène en multi-amplification, fonctionnant en stéréo, assurant une bonne diffusion en tous points de la salle, en respectant une dynamique importante (jusqu'à 110 db à peu près à la console). La puissance variera, bien sûr, suivant le lieu du concert ; on peut tabler sur 3000 watts pour une salle jusqu'à 400 places (généralité : on compte 1000 watts pour 100 personnes). En plein air, confiance est donnée au loueur habituel de votre lieu.

Retour

Un égaliseur 30 bandes/ circuit retour.

6 enceintes (bains de pieds) identiques disposées suivant plan de scène et réparties sur 4 circuits console retour.

Micros

Suivant la feuille de patch.

Accessoires

Tout le câblage, l'amplification, les pieds de micros... pour mettre en œuvre la sonorisation.

CLUBS & AUTRES LIEUX MAXI 300 PERSONNES

Selon les modalités du contrat, le groupe peut disposer de son propre matériel. Backline, sonorisation complète avec les accessoires. Celle-ci a une amplitude de 1kw de son en façade, valable pour un lieu disposant d'une bonne acoustique, d'une capacité de 200 à 300 personnes maximum. Le groupe ne dispose pas de régie lumière. Pour les extérieurs (hors festivals), un supplément de sonorisation peut être indispensable (selon avis du groupe). Il sera à charge de l'organisateur.

Eclairages

Sauf fiche technique lights complémentaire suivant accord, nous n'avons pas à ce jour de régie lumière précise.

Accueil & Loge

Une loge pour 4 personnes. Elle sera équipée de chaises, d'une table, d'un miroir, d'un WC, d'un lavabo (avec savon) et de 4 serviettes de toilette.

Prévoir pour l'arrivée du groupe un catering, style léger buffet froid (sandwiches, fromages, snacks divers, fruits...), ainsi que des boissons variées : eau minérale, coca-cola, jus de fruits, bières. 2 bouteilles de vin rouge. Café, thé.

Prévoir sur la scène une bouteille d'eau minérale par musicien.

Merchandising

L'organisateur s'engage à fournir un emplacement et un stand pour le merchandising du groupe. Le stand (ou plateau) devra avoir une capacité d'au moins 1.50 m de large x 2.50 m de long. Prévoir un panneau pour accroche du calicot et des tee shirts, ainsi que 4 chaises. Celui-ci devra être placé en sortie de la salle, **de façon visible et avantageuse.**

Fait à Montlouis le 10 aout 2006 en double exemplaires. (merci de joindre obligatoirement un double du contrat annexe dûment signé avec le retour du contrat.)

Le Producteur

L'organisateur

ART MANGO

Siège Social : 5 allée du parc - 37270 Montlouis sur Loire

MEDECIN'E